

Petite histoire DU SECTEUR LOISIR

DE LA MONTÉRÉGIE EST

... PRÉSENTATION COMPLÈTE

En 2008, une consultation dans le domaine du loisir a été réalisée en Montérégie par Loisir et Sport Montérégie (LSM), l'organisme régional mandataire du gouvernement du Québec en matière de promotion, concertation et soutien au développement de ce secteur. Cette consultation a permis d'identifier les principales préoccupations et facteurs limitant et influençant le développement et l'accessibilité de l'offre de services et programmes de loisir (social, culturel, sportif, de plein air et en activités physiques) soutenus publiquement.

En Montérégie Est, plus de 150 personnes provenant de différents milieux et secteurs ont pu exprimer leurs opinions. Cette consultation a permis de mettre en lumière cinq grandes préoccupations prioritaires, soit le besoin de :

- **RÉVEILLER L'INDIFFÉRENCE CITOYENNE**, de renouveler le bénévolat et s'adapter aux «nouveaux» bénévoles en loisir;
- **RENFORCER L'INTERVENTION** auprès des adolescents en matière de participation à l'offre de loisir et aux décisions qui les concernent et participer au développement de leurs saines habitudes de vie et de la persévérance scolaire;
- **ADAPTER ET RENOUELER LES INFRASTRUCTURES** de loisir en regard de la capacité de dépenser du secteur public et des changements de pratique en loisir;
- **DÉVELOPPER DES MODÈLES D'ORGANISATION** en loisir adaptés au milieu rural;
- **D'AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOISIR** en fonction des changements démographiques et sociaux et l'accès des enfants handicapés aux camps de jour.

C'est dans ce contexte que LSM et la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (CRE ME) se sont associés, en 2010, pour élaborer un projet collectif régional intitulé : « *S'investir dans le loisir public ça rapporte* », lequel s'est concrétisé dans le cadre d'une entente administrative de deux ans dont l'objectif ultime consistait à conclure un plan de développement intégré en loisir. Basée sur la mobilisation et la capacité entrepreneuriale des acteurs locaux, cette entente a permis de soutenir la démarche d'identification de solutions concrètes aux problèmes et défis identifiés, et ce, afin d'assurer l'avenir du loisir en Montérégie Est. « Pour LSM, ce projet collectif s'imposait et devenait incontournable compte tenu des nouvelles habitudes de vie des résidents du territoire, de là, le sens de témoigner que *S'investir dans le loisir public, ça rapporte !* » a mentionné M. Claude Marchesseault, président de Loisir et Sport Montérégie.

Le 25 mars 2010 fut le point de départ de la mise en place de cette concertation régionale devenue nécessaire pour que les communautés locales de la Montérégie Est soient en mesure de relever les défis auxquels elles sont confrontées; ces défis étant généralement causés d'une part, par les changements au contexte de vie des citoyens (ex. : conciliation famille-travail-études, manque de temps, vieillissement de la population, décrochage des jeunes, pauvreté, etc.) et d'autre part, par les nouvelles pratiques de loisir, le vieillissement des équipements et l'adaptation des organisations offrant des services de loisir dans un monde en changement. Lors de cet événement, plus de 200 acteurs locaux et régionaux ont participé et plusieurs groupes de travail se sont constitués permettant ainsi d'enclencher la démarche de mobilisation sur le terrain en vue de convenir des grandes orientations régionales en loisir et des pistes d'action s'y rattachant.



M. Jacques Durand, maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, Dre Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique en Montérégie, M. Guy Vincent; président de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, Mme Fabienne Desroches, directrice du Cégep de Sorel-Tracy et M. Benoît Simard, chef de la division des Loisirs et de la culture de la ville de Contrecoeur et coprésident de la Commission loisir et sport Montérégie Est.



MM. Arthur Fauteux, président de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et Louis-Philippe Grenier président de Loisir et Sport Montérégie.

essentiel au développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement de liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique ».

Au printemps 2012, LSM et la CRE ME conviaient les principaux acteurs et partenaires du secteur du loisir, afin d'assister à la signature d'une entente régionale de partenariat entre les deux parties. Cette entente définissait les engagements de chacun dans la mise en œuvre d'un plan d'action et des soutiens au développement du loisir public en Montérégie Est. Les deux partenaires ont également profité de l'occasion pour signer publiquement la Déclaration de Québec pour le loisir. Adoptée le 10 octobre 2008 dans le cadre du 10e Congrès mondial du loisir, la Déclaration de Québec pour le loisir énonce que « Le loisir exerce un rôle

« Cette entente positionne le secteur du loisir comme un dossier prioritaire et reconnu à la CRE ME par la mise en place d'un comité régional de concertation en loisir et d'une ressource professionnelle pour l'intégration du loisir aux autres priorités de développement de la CRE ME. Cette entente permettra d'initier la mobilisation et le soutien à l'innovation des acteurs locaux dans la réponse aux besoins prioritaires en loisir dans une perspective de prise en charge par le milieu, en vue d'assurer le

développement durable des communautés» a mentionné M. Benoît Simard, coprésident du comité régional de concertation en loisir attaché à la CRE ME.

Les mesures prévues dans ce plan d'action visent d'une part, à répondre aux volontés d'agir et aux besoins exprimés par les acteurs locaux du secteur du loisir public et d'autre part, à soutenir les acteurs locaux dans la réponse aux besoins prioritaires en loisir. Ces mesures se déclinant en deux stratégies « parapluies » inscrites au plan d'action quinquennal de développement (PQDD) de la CRE ME, soit de :

SOUTENIR L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIR, DANS UNE PERSPECTIVE DE :

- ☞ Renouveau de l'engagement bénévole;
- ☞ Participation sociale, de saines habitudes de vie et de réussite éducative des jeunes;
- ☞ Accessibilité auprès des personnes âgées, des familles et des personnes socialement et économiquement défavorisées.

DOTER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CONNAISSANCES OBJECTIVES ET ENCOURAGER LA COOPÉRATION ENTRE CES DERNIÈRES EN VUE :

- ☞ Du renouvellement des infrastructures de loisir et de sport;
- ☞ D'une offre de services de loisir adaptée au milieu rural.

Concrètement sur le terrain, cette vaste initiative de mobilisation et de développement aura permis la création et l'expérimentation sur le terrain de plusieurs produits et legs exportables vers d'autres communautés. Concernant **L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE**, le déploiement sur le territoire du Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole, lequel propose aux organismes la signature d'une **DÉCLARATION** en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole, la mise à la disponibilité d'une Charte des bénévoles et organisations de bénévoles laquelle est inspirée d'un Cadre d'éthique des bénévoles et organisations de bénévoles et l'offre de divers services. Entre autres, un service d'information et de formation portant sur les changements en bénévolat et aux besoins d'adaptation, du soutien à la visibilité de l'engagement bénévole, un accompagnement au diagnostic du recrutement et de l'accueil des bénévoles et un service de coaching des organisations visant le soutien à l'adaptation des pratiques de gestion, de communication et de recrutement des nouveaux bénévoles.



Premières organisations municipales et associatives signataires de la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole, lors de la conférence de presse du 20 mars 2014 à Sainte-Julie



AFFICHE DE LA CHARTRE DU BÉNÉVOLAT ET DES ORGANISATIONS DE BÉNÉVOLES



Les V.A.C. attaquent (Virus d'Action Citoyenne). Projet d'expérimentation de la participation citoyenne en camps de jour

En matière **D'INTERVENTION JEUNESSE**, d'une part la proposition et le déploiement d'un programme de participation citoyenne en camps de jour, lequel rend disponible aux responsables du loisir estival un cadre d'animation, une formation et une boîte à outils thématiques permettant l'intégration de notions de participation citoyenne auprès des jeunes dans un contexte de loisir estival. D'autre part, la production de fiches d'information s'inscrivant dans le cadre du projet de VIGIE jeunesse et loisir. Ce projet vise à recueillir,

transformer et diffuser l'information permettant une plus grande compréhension des loisirs des adolescents, de la part des intervenants et des organisations œuvrant auprès des jeunes, afin de soutenir l'adaptation de l'offre de services récréatifs à la pratique et aux besoins des jeunes.

En matière d'**ACCESSIBILITÉ AU LOISIR**, un premier projet de connaissance de pratiques porteuses d'accessibilité au loisir des familles et aînés socialement et économiquement défavorisés et d'accueil - intégration des enfants à besoins particuliers en camps de jour. Comme deuxième projet la conception d'un outillage à l'autodiagnostic de l'accessibilité au loisir et son expérimentation auprès d'une communauté locale. Comme troisième projet, la production d'un guide d'intégration et d'accueil des enfants à besoins particuliers en camps de jour destiné au personnel de loisir estival. Finalement, l'expérimentation dans le cadre d'activités parascolaires en milieu scolaire, du programme de formation d'accompagnateurs de camps de jour.

Pour ce qui est du **RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIR ET DE SPORT**, comme premier projet la mise à la disponibilité en continu d'un logiciel d'inventaire des infrastructures lequel permettra de produire un portrait quantitatif des équipements à potentiel intermunicipal, supralocal et/ou régional. À ce portrait, une étude du rayonnement et de la répartition de ces derniers sur le territoire complétera le portrait qualitatif. À terme, une analyse de l'offre et de la demande actuelles et à venir en fonction des besoins des populations du territoire, devrait permettre de doter la région d'orientations en matière de développement des infrastructures récréatives et / ou sportives.

Concernant l'**ORGANISATION DU LOISIR EN MILIEU RURAL**, la conception et l'expérimentation en continu d'un outillage à l'autodiagnostic des capacités locales et du besoin de coopération et l'accompagnement des communautés rurales dans la dotation d'une offre de services de loisir de base adaptée aux ressources et potentiels locaux.

Concernant le sujet du **RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIR OU DE L'OFFRE DE LOISIR EN MILIEU RURAL**, les communautés souhaitent que la coopération entre les institutions publiques en vue d'une continuité et d'un partage de services soit encouragée et bonifiée. Les quelques expériences « terrain » nous rappelle que l'évidence ne commande pas toujours l'action. Il ne suffit pas de nommer une préoccupation commune pour que le besoin de coopération s'installe et que la mobilisation se maintienne. Comprendre, valoriser et accompagner la coopération entre les acteurs des secteurs publics tout en respectant l'autonomie et la volonté d'agir de ces derniers, demeure une stratégie pertinente. La préoccupation des saines habitudes de vie des populations et la volonté de l'État québécois de faire du Québec une des nations les plus en forme, jumelées à la diminution des ressources publiques, pourraient ramener sur la place publique le besoin d'agir en coopération et faire naître une réelle concertation durable entre les instances tant niveau national, régional que local.